



JOURNEES INTER ECURIES

CIRCUIT BUGATTI - Le Mans – 26 – 27 et 28 OCTOBRE 2018

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES



REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 HEURES DU MANS organise les 26 – 27 et 28 octobre 2018, avec le concours de l'Automobile Club de l'Ouest, une épreuve régionale automobile sur circuit dénommée **JOURNEES INTER ECURIES**.

Elle se déroulera sur le circuit BUGATTI, au MANS, avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest. Ce règlement a reçu le permis d'organisation FFSA N° 667 en date du 24.09.2018

ARTICLE 1P : ORGANISATION SPORTIVE

OFFICIELS :

Directeur Epreuve	: Patrick MORISSEAU
Directeur de Course	: Pascal BOUTTIER
Directeur de Course Adjoint	: Pascal JAMOIS
Starter	: Eric PETIT
Président du collège des Commissaires Sportifs	: Pierre SCHUBLER
Membres	: François MONSALLIER – Joël RIBEIRO DIAS
Stagiaire	: Michel ISOREZ
Secrétaire Collège Commissaires Sportifs	: Danielle BOISNEAULT
Commissaires Techniques	: Robert PASSE (Responsable) Santiago CANO–Pierre GROSSET–Nicolas PICARD–William VERON
Chargés des Relations Concurrents	: Chris FROGER – Patrick CERISIER
Observateur (s) Safety Car	: Patrice MENOCHET
Secrétaire du Meeting	: Marie Claude ORY
Médecin-Chef	: Dr Dominique VIVIER
Chargé des Moyens de Sécurité Piste	: Stéphane DONNET
Chronométrage/Calculs	: Christian GUEGUEN

Nombre de postes de commissaires : 16

Nombre de commissaires : 8 minimum par poste

Nombre et type d'extincteurs par poste

5 extincteurs poudre 6 kg

5 extincteurs eau + additif 6 kg

Nombre d'ambulance (s) (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2 type C

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? Non mais 1 VRI (Véhicule Rapide d'intervention)

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Extraction : 5 à 6 extracteurs

ARTICLE 2P : CONCURRENTS ET PILOTES

Engagement gratuit pour les pilotes licenciés d'une ASA affiliée à l'ACO et également Membres de l'ACO.

Merci de joindre impérativement une copie de la carte de Membre ACO au bulletin d'engagement.

Pour les pilotes qui ne sont pas licenciés d'une ASA affiliée à l'ACO, les engagements doivent obligatoirement être accompagnés des **droits d'engagement de 270 € (non remboursables)**, et seront à adresser à :

ASA ACO 24 HEURES DU MANS

Circuit des 24 HEURES DU MANS - Direction Sports - CS 21928 - 72019 LE MANS CEDEX 2

☎ : 02.43.40.24.24 - E-mail : sport@lemans.org

➔ **Date de clôture : 27 septembre, à minuit**

Tout engagement non envoyé avant le 27 septembre pourra être refusé.

Passée cette date et dans la limite des places disponibles, le droit d'engagement sera majoré de 50 €.

Dans la mesure où le pilote a pris connaissance de la réglementation FFSA 2018 et du présent Règlement particulier, il devra nous indiquer clairement (sur le bulletin d'engagement) dans quelle catégorie il s'engage.

ARTICLE 3P : VEHICULES ADMIS

Le meeting est ouvert aux catégories de véhicules ci-après :

Groupe N/FN, Groupe C3/CM/CN, Groupe F/F2000, Groupe A/FA, GT/HC, Coupes de marques, Groupe E, D.

Les voitures historiques ainsi que les Twin Cup ne sont pas admises à cette épreuve

ARTICLE 4P : DEROULEMENT DU MEETING

(Horaires Prévisionnels du 10.08.2018)

En accord avec le Collège des Commissaires Sportifs, la Direction de Course se réserve le droit d'aménager les horaires, les séries des essais et des courses en fonction du nombre des séries dans les groupes.

SAMEDI 27 OCTOBRE 2018

08:00 à 13:00 :	Vérifications administratives Inter-Ecuries (rez-de-chaussée du Module Sportif)
08:00 à 15:00 :	Vérifications techniques Inter-Ecuries (sous le Welcome)
09:55 - 10:25 :	Essais Libres Inter-Ecuries Groupe N/FN (30')
10:30 - 11:00 :	Essais Libres Inter-Ecuries Groupe C3/CM/CN (30')
11:05 - 11:35 :	Essais Libres Inter-Ecuries Groupe F/F2000 (30')
14:00 - 14:30 :	Essais Libres Inter-Ecuries Groupe A/FA, GT, HC, Coupes de marques (30')
15:05 - 15:35 :	Essais Libres Inter-Ecuries Groupe E, D (30')
16:00 :	Briefing Inter Ecuries salle 305A, 3e étage du bâtiment au-dessus des stands
16:10 - 16:35 :	Essais Chronométrés Inter-Ecuries Groupe N/FN (25')
16:40 - 17:05 :	Essais Chronométrés Inter-Ecuries Groupe C3/CM/CN (25')

DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 (changement d'heure)

09:25 - 09:50 :	Essais Chronométrés Inter-Ecuries Groupe F/F2000 (25')
09:55 - 10:20 :	Essais Chronométrés Inter-Ecuries Groupe A/FA, GT, HC, Coupes de marques (25')
10:50 - 11:15 :	Essais Chronométrés Inter-Ecuries Groupe E, D (25')
12:10 - 12:35 :	Course Inter-Ecuries Groupe N/FN (25')
13:00 - 13:25 :	Course Inter-Ecuries Groupe C3/CM/CN (25')
13:35 - 14:00 :	Course Inter-Ecuries Groupe F/F2000 (25')
14:40 - 15:05 :	Course Inter-Ecuries Groupe A/FA, GT, HC, Coupes de marques (25')
15:15 - 15:40 :	Course Inter-Ecuries Groupe E, D (25')

Article 4.2p – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Vérifications administratives au rez-de-chaussée du Module Sportif :

- Plateaux Inter Ecuries : samedi 28 octobre au rez-de-chaussée du Module Sportif, de 8h00 à 13h00.

Présentation obligatoire de la licence (les licences karting – route - terre – régularité - entraînement – historique - slalom ne sont pas acceptées pour cette épreuve). Merci de bien vouloir vérifier que votre licence est valide.

En revanche, des titres de participation Régional Circuit seront délivrés sur place :

Voir conditions de délivrance ci-dessous :

TPRC (Régional Circuit) - 61 €

Etre âgé de 16 ans minimum

Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18ème année

Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

Participation : valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte inscrite au calendrier régional FFSA

Vérifications techniques sous le Welcome :

Plateaux Inter Ecuries : samedi 27 octobre, 8h00 à 15h00.

Transpondeurs :

Chaque voiture sera équipée d'un transpondeur.

Cette fourniture sera distribuée lors des vérifications Techniques (sous le Welcome).

Montant de la location avec supports : 50 € le week-end

Montant de la caution : 200 € (chèques ou espèces à déposer lors de la mise à disposition du transpondeur).

Restitution des transpondeurs : Jusqu'à 1 heure après l'arrivée de la dernière course ou en cas d'abandon, (2^e étage du Module Sportif, porte 215).

ARTICLE 4.3p - BRIEFING

Le briefing aura lieu pour tous les groupes, samedi 27 octobre à 16 H. 00 pour les pilotes Inter Ecuries, salle 305A (3^e étage du bâtiment au-dessus des stands). **La présence des pilotes est obligatoire.**

ARTICLE 5P : PRIX

Une coupe sera remise aux 3 premiers des groupes.

Une remise des prix spéciale sera faite pour les commissaires.

ARTICLE 6P : PARCOURS

Le circuit BUGATTI bénéficie d'une licence de parcours FFSA. Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre. Longueur du circuit : 4, 185 km (voir plans ci-dessous).

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes... En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des Essais et des Courses

Le nombre de véhicules admis est selon le groupe de :

Groupes	Essais	Course
A/FA/GT/COUPES DE MARQUES	56	47
C3/CM/CN	40	33
N/FN	56	47
F/F2000	56	47
D/E	40	33

Grille de départ groupes D – E : 1-1 décalé, pôle à gauche – Départ arrêté

Grille de départ des autres groupes : 2-2, pôle à gauche – Départ lancé

Départ : la grille de départ sera déterminée par les essais chronométrés.

Parc Fermé : Zone Vérifications Techniques (ex Parc E)

Le panneau officiel d'affichage est situé en pré-grille.

ARTICLE 7P : ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard Circuits Asphalte.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS ET APPELS

Montant de la caution de réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA Organisatrice

Montant de la caution d'appel : 3300 € à l'ordre de la FFSA



